



Canal interne de l'informateur

RANCHOS REUNIDOS S.A. et les entreprises qui composent le groupe d'entreprises mentionné dans l'avis légal (ci-après LA CALA RESORT) ont mis en place un « canal de communication interne » pour toutes les personnes qui souhaitent communiquer ou signaler tout fait susceptible d'avoir enfreint le champ d'application matériel de la Loi 2/2023, réglementant la protection des personnes qui signalent des infractions réglementaires et la lutte contre la corruption, qui peut être étendue aux domaines de la responsabilité pénale des entreprises incluse dans l'article 31 BIS du Code Pénal.

Vous pouvez activer le formulaire en cliquant sur le lien suivant [[Formulaire de canal interne](#)]. À cet égard, il est intéressant de noter que l'en-tête du formulaire contient un index organisé de liens informatifs liés à la loi et au fonctionnement du canal. C'est pourquoi il est conseillé de lire les liens informatifs établis à cet effet avant d'effectuer une communication. Ce canal comprend d'autres canaux associés à la dénonciation de délits ou d'infractions inclus dans d'autres obligations des entreprises qui composent le groupe, comme le cas de harcèlement dans ses différentes expressions (circonscrites au cadre réglementaire de l'État espagnol).

Si vous rencontrez des difficultés pour accéder au formulaire ou pour le remplir, vous pouvez nous contacter à [l'adresse électronique](#) suivante afin que nous puissions intervenir ou trouver une solution de compromis, dans le cadre de la protection qui doit être accordée à l'informateur, afin que vous puissiez effectuer la communication (en vous identifiant ou de manière anonyme).

En outre, la loi prévoit la création d'un canal d'information externe et la nomination par l'État espagnol d'une Autorité indépendante pour la protection des dénonciateurs. Conformément à cette loi, toute personne physique peut signaler à cette autorité, ou aux autorités ou organismes régionaux correspondants, la commission de toute action ou omission incluse dans le champ d'application de cette loi; dans le cas de LA CALA RESORT, l'« [Office antifraude d'Andalousie](#) » s'appliquera en tant qu'organisme compétent.